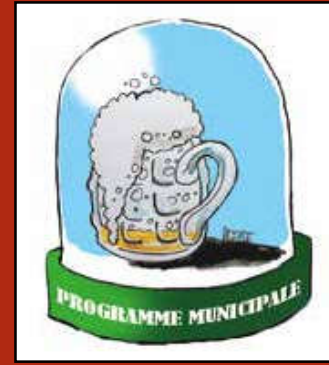


OPUS 67 : Alerte Orange / Mulhouse : le séparatisme selon Rottner

Le lanceur d'alerte alsacien !

HEBDi

FÉVRIER / MARS 20 - N°114



R 29252 114 -3,90 - 24168

Les maires, ça ose tout c'est à ça qu'on les reconnaît !



MOOSLARGUE

Faux en écriture, etc., etc.

Après nos divers articles sur le maire-corbeau de Mooslargue ; nous constatons que le maire Pascal Sommerhalter a encore bien d'autres surprises à nous dévoiler...

Hebdi a été destinataire d'une demande de droit de réponse de la part de Pascal Sommerhalter, maire de Mooslargue, suite à nos articles concernant le maire-corbeau du village et les procédures judiciaires qu'il lance à tout va aux frais du contribuable. Des informations d'ailleurs relayées récemment en pages régionales de L'Alsace et des DNA.

Nous ne publierons pas ce texte dans parce qu'il ne respecte pas le cadre légal élémentaire du droit de réponse (longueur démesurée, atteinte à des tiers et au journal lui-même, tribune politique qui ne cible pas ses propos). On pourrait d'ailleurs se poser des questions sur les compétences de l'avocat qui assiste cette commune. Rappelons qu'une délibération autorise le maire à dépenser, sans montant de plafond, les deniers publics pour toute affaire passée, présente ou future. On a pu voir que le maire ne s'en privait pas. Mais on pourrait aussi se demander si l'amateurisme apparent de cette tribune n'est pas volontaire, dans le but d'essuyer un refus et pouvoir s'en plaindre ensuite, par exemple dans les boîtes aux lettres des électeurs du village !

Syndrome d'Attila ?

Selon le maire, « l'origine des problèmes » qu'il rencontre proviendrait « du fait que,

sous la précédente mandature, des largesses avaient été consenties à cette association [la troupe des Mattagumber], sans aucun cadre juridique », avantages « supprimés par l'actuelle municipalité ».

De quoi s'agissait-il ?

Du soutien logistique à la préparation des spectacles en plein air qui avaient médiatisé le village entre 2005 et 2015 : utilisation de la salle communale, d'un coffret électrique, de locaux pour répéter et stocker des costumes et décors, photocopies... Aucune subvention directe n'avait jamais été demandée à la Commune pour ce spectacle gratuit, se basant sur les dons des spectateurs et surtout sur un important bénévolat.

En 2016, le maire avait expulsé l'association de locaux publics (pour les transformer en locatif, tout en conservant des subventions indues, avant de les rendre suite à l'intervention d'habitants un peu plus sourcilieux que lui sur les bonnes mœurs en politique). Les nuisances ont continué même après l'éloignement, lors des réunions du syndicat intercommunal du plan d'eau de Courtavon où l'association s'est exilée.

Quant aux blogs anonymes, tout en donnant l'air de ne pas se connaître, ils exultaient depuis le domicile du maire : « non, non, pas de spectacle d'été à Mooslargue,



et c'est tant mieux ! », s'abaissant à la comptabilisation du « papier toilette » utilisé par la troupe lors de la préparation de ses spectacles !

On voit mieux ce que le premier magistrat entendait par « largesses », en épaisseur triple, sans doute. Quant aux frais d'avocat sur le dos des contribuables, cela ne semble pas le déranger. Tiens, d'ailleurs, au bout de six années de règne, quel est le bilan du maire sur le plan culturel ? Nous n'avons rien trouvé. Syndrome d'Attila ?

On rira sans doute quand on apprendra que lors des derniers vœux du maire de Mooslargue, ce dernier a pu profiter de la présence et des félicitations publiques de Paul Mumbach... maire voisin de Dannemarie et président de la Fédération Française du... Bénévolat Associatif, et qui n'est décidément pas à une contradiction près.

Ce n'est pas moi, c'est le poisson rouge !

Concernant les « deux blogs tenus sous pseudonymes, qui m'ont soutenu pendant trois ans et dont je ne suis pas l'auteur », le maire rappelle dans son droit de réponse que « le droit à l'anonymat et au respect de la vie privée constitue une valeur essentielle ». « Mes proches n'auraient pas

le droit d'utiliser un pseudonyme ? » Pour jeter des fleurs à la Municipalité et s'en prendre à son opposition ? Dans son audition en gendarmerie, il semblait accuser sa femme, tout en prouvant qu'il en était au minimum complice. Faut-il alors soupçonner le hamster ou le poisson rouge ?

Plus de 200 adresses IP différentes qui ont été utilisées, provenant toutes du domicile du maire"

À moins qu'il ne se considère lui-même comme un de ses proches. Ce qui friserait la psychiatrie.

Le maire précise encore : « Les blogs que vous mentionnez et que vous qualifiez de corbeaux ont une messagerie via laquelle les internautes peuvent échanger. Ils ont une adresse IP. » D'après les pièces de l'enquête que nous avons, ce sont plus de 200 adresses IP différentes qui ont été utilisées, provenant toutes du domicile du maire, pour brouiller les pistes,

peut-on légitimement supposer. Pascal Sommerhalter ajoute : « Ils sont joignables, identifiables et sont toujours présents sur la toile. Ils ont une identité. » Un des mobiles de l'enquête est pourtant le non-respect du droit de réponse, suite à un courrier de l'hébergeur Canablog qui a conseillé aux plaignants de se tourner vers la justice. On se pince devant tant de culot.

Le maire conclut : « je suis simplement le modeste maire d'une petite commune qui aspire à la sérénité .../... J'exerce ma fonction de maire dans l'intérêt des personnes qui m'ont accordé leur confiance ». Là, on a tendance à le croire. Quant aux autres habitants... En 2014, le blog de l'opposant Robin Burglin www.mooslargue.net avait déjà publié des extraits du premier discours du maire, après à son élection à cette fonction : « je remercie les 6 personnes qui m'ont soutenu dans la loyauté et l'honnêteté, contrairement aux 4 autres qui se reconnaîtront, qui sont pour certains des nouveaux, et qui auraient mieux fait de réfléchir ». Six ans après, en glissant leur bulletin dans l'urne, ce seront sans doute les électeurs qui auront tout le loisir pour réfléchir.

Jeanne Fischer

